

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 21 mars 2023 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 27  
**Monsieur Thierry GALIN, Président  
d'une association subventionnée,  
ne prend pas part au vote**

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cecilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-11  
BUDGET PRIMITIF 2023**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2023,

Vu les résultats du compte administratif 2022,

## II) Recettes réelles de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18.764,4 K€ (soit + 4,9 %).

En euros

Chapitre	Article	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuations de charges	71 870,00	77 750,00	8,2%
70	Produits des services et du domaine	1 046 909,00	1 182 110,00	13,0%
73	Impôts et taxes	12 857 439,00	13 550 909,00	5,4%
74	Dotations et participations	3 413 078,27	3 765 025,00	10,3%
75	Autres recettes de gestion courante	262 074,00	178 295,00	-32,0%
77	Produits exceptionnels	10 300,00	10 300,00	0,0%
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 661 670,27</b>	<b>18 764 389,00</b>	<b>6,2%</b>

Les atténuations de charges (remboursements liés aux dépenses de personnel) sont prévues en hausse de 8,2 % mais ce montant n'est qu'une estimation, le montant de ces recettes étant difficilement prévisibles.

Les produits des services (chapitre 70) sont également prévus en hausse notamment, les redevances liées à la cantine, au périscolaire et aux études surveillées (420 K€).

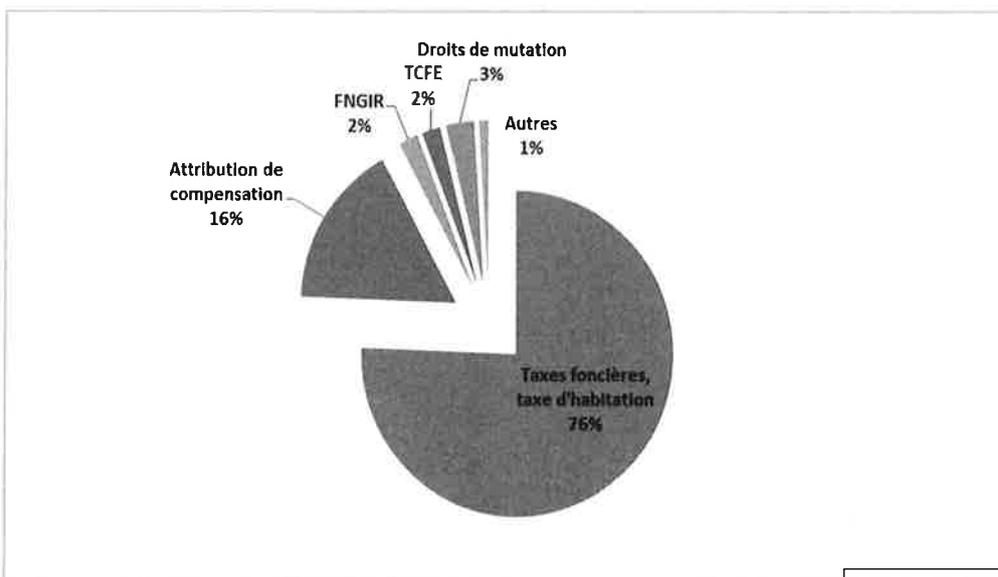
En outre, le reversement, par la CCPV, de la subvention SMTCO (Syndicat Mixte des Transports collectifs de l'Oise), dont le montant avoisine les 250 K€ est maintenant imputée au chapitre 70 (précédemment au chapitre 74).

Les impôts et taxes sont la principale ressource de la collectivité. Ils se décomposent comme suit au budget 2023 :

En euros

<i>Taxes foncières, taxe d'habitation</i>	10 245 000
Attribution de compensation	2 223 924
Fonds national de garantie des ressources (FNGIR)	283 545
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)</i>	265 000
<i>Taxe / droits de mutation</i>	400 000
Autres	133 440
<b>Total</b>	<b>13 550 909</b>

Les montants en italique sont des montants estimés.



En dehors des travaux sur la Collégiale Saint-Thomas et de la construction du Pôle Petit Enfance, ils seront essentiellement consacrés aux opérations suivantes :

- Accélération du programme d'investissement en économie d'énergie (leds en éclairage public, remplacement de menuiseries, travaux d'isolation)
- Programme de voirie 2023, dont accompagnement de la fin des travaux de réfection de la chaussée entrepris par le Conseil départemental de l'Oise avenue de Senlis,
- Fin du transfert des collections du Musée dans les réserves au sous-sol de la passerelle,
- Remplacement de toiture fibrociment au CTM (2ème tranche)
- Etudes de conception pour des futurs vestiaires BMX/athlétisme,
- Restauration de vitraux de l'église St Denis,
- Réfection des sols de l'école élémentaire Cocteau,
- Restauration de classes à l'élémentaire Vassal,
- Remplacement du petit podium roulant et d'un petit tracteur,

#### V) Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5.791,7 K€ (hors restes à réaliser).

En euros

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 +RAR	Budget primitif 2023	Budget primitif 2023 + RAR	Evolution 2023/2022
13	Subventions d'équipement	741 043,18	1 503 328,64	2 157 634,09	321,3%
16	Emprunt	1 900 000,00	2 300 000,00	3 100 000,00	63,2%
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,0%
10	Dotations	1 604 105,34	1 943 396,67	1 943 396,67	21,2%
024	Produits de cession	310 000,00			
45	Opérations pour compte de tiers	82 817,06	40 000,00	44 680,00	-35,2%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 642 965,58</b>	<b>5 791 725,31</b>	<b>7 250 710,76</b>	<b>64,8%</b>

L'emprunt d'équilibre s'élève à 2,3 M€.

Les subventions d'investissement inscrites au budget (1.503,3 K€) sont des subventions dont les montants ont déjà été notifiés, notamment : la CAF pour le Pôle Petit Enfance (703 K€ pour 2023), la DRAC pour Saint-Thomas (600 K€).

Le FCTVA et la taxe d'aménagement ont été évalués à 625 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 + RAR	Budget primitif 2023	Budget primitif 2023 + RAR
13	Subventions d'équipement	741 043,18	1 503 328,64	2 157 634,09
16	Emprunt	1 900 000,00	2 300 000,00	3 100 000,00
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations	1 604 105,34	1 943 396,67	1 943 396,67
45	Opérations pour compte de tiers	82 817,06	40 000,00	44 680,00
023	Virement à la section d'investissement	2 078 910,00	2 898 022,63	2 898 022,63
024	Cessions d'immobilisation	310 000,00		
040	Opérations d'ordre entre section	881 395,82	986 039,00	986 039,00
041	Opérations patrimoniales	420 000,00	388 290,00	388 290,00
001	Résultat d'investissement reporté	620 545,88	263 536,10	263 536,10
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 643 817,28</b>	<b>10 327 613,04</b>	<b>11 786 598,49</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

1 abstention :

Pascal FAYOLLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet  
de la commune

le : **23 MARS 2023**

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.